



A droite des photos du pont vohiposa, PK 324, RN7, l'Ambassadeur de l'UE à Madagascar, Antonio Sanchez-Benedito

Décidément, les dirigeants malgaches actuels démontrent encore plus leur incompetence en ce qui concerne la vie même de la Nation. Tant est si bien que Madagascar Tribune a titré l'effondrement du Pont Vohiposa comme suit: [«Pont Vohiposa. Chaos sur le RN7, le salut vient de l'Union européenne»](#)



La RN7 reliant Antananarivo à Toliara, a été coupée depuis le dimanche 17 septembre 2017, au PK 324 où était suspendu un pont Bailey, à proximité de Vohiposa (Camp Robin). Au passage d'un semi-remorque trop lourd, l'ouvrage métallique s'est effondré. A ce moment, le ministère des Transports -dirigé actuellement par le jeune [Ralava Beboarimisa qui n'avait pas fait grand' chose en tant que ministre de l'Environnement](#) - a présenté ses excuses aux usagers de la route en déclarant:

«

il va falloir déjà enlever le camion avant d'envisager la réparation du pont

»

. Avec ce genre de discours, la RN7 aurait été coupée pour un semestre...

Mais heureusement que des «*Vazaha*» pramatiques travaillent dans la Grande île... Habitée à la lenteur du régime actuel dans ses décisions et ses actions, l'UE à Madagascar a pris les devants joignant le geste à la parole.

L'UE se mobilise pour rétablir rapidement la circulation sur la RN7



Suite à l'effondrement du pont métallique au PK 324 de la RN7 (Pont Vohiposa), l'Union européenne a mobilisé des fonds pour la mise en place d'une déviation d'urgence. Ceci afin de rétablir la circulation dans le plus bref délai (mobilisation de l'entreprise dans un délai maximal de 24 heures).

A titre indicatif, l'UE dispose d'un fonds spécial dénommé «**Travaux de réparation des infrastructures climatiques**» **suite aux dégâts** pour des interventions d'urgence. Ce fonds a été déjà utilisé pour réparer en urgence des dégâts climatiques sur certains réseaux routiers, ferroviaire (FCE) de Madagascar.

Dans ce contexte, l'Ambassadeur de l'UE à Madagascar, Antonio Sanchez-Benedito, souligne que l'UE est aux côtés de la population pour trouver des solutions afin de rétablir rapidement la circulation des biens et des personnes. L'UE reste à la disposition du gouvernement malagasy pour améliorer le contrôle de la charge.

La dernière phrase de l'article de Madagascar Tribune est celle-ci: «*Quid des actions de l'Etat ?*»

Ci-après le communiqué intégral du conseil des ministres de ce 19 septembre 2017. Comme le titre de ce dossier l'indique: Pont Vohiposa RN7. Inconnu au conseil des ministres. Mais alors, nous avons donc à faire à des IDJF (Inspecteurs des Travaux Jamais Finis) ignorant l'empathie? Quatre ans que ce cirque dure... Oui, le ridicule ne tue plus jamais de nos jours.



N°19.CPCG

CONSEIL DU GOUVERNEMENT
Palais d'Etat de Mahazoroivo
Mardi 19 Septembre 2017

Un Conseil de Gouvernement s'est tenu ce Mardi 19 Septembre 2017, à partir de 10h au Palais d'Etat de Mahazoroivo, sous la houlette de SEM Olivier Solonandrasana MAHAFALY, Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

1- PRIMATURE

Comme à l'accoutumée, avant d'entamer l'ordre du jour, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a commencé la réunion par des sujets d'actualité notamment en ce qui concerne la lutte contre l'insécurité.

a) Activités des trois commissions:

Le Chef du Gouvernement a tenu à souligner que les trois commissions mises en place pour contrôler l'exécution des stratégies et mesures gouvernementales se rapportant à la lutte contre l'insécurité, l'inflation et la corruption, sont actuellement à pied d'œuvre et que les résultats de leurs activités sont déjà palpables.

b) Lutte contre l'insécurité

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a exposé la nécessité de la remobilisation de tous les hauts responsables pour mettre en cohérence l'esprit et la lettre des activités à déployer dans le cadre de l'entame imminente de grandes opérations devant combattre cette insécurité.

c) Ouverture de la session parlementaire

Le Premier Ministre, MAHAFALY Solonandrasana Olivier, a exhorté tous les membres du Gouvernement à procéder au bouclage des Avant-projets de Loi encore en cours d'élaboration avant l'ouverture de la prochaine session parlementaire.

2- ADOPTION DE TEXTES REGLEMENTAIRES

- **Ministère des Finances et du Budget**

Adoption du Décret complétant certaines dispositions du Décret n°2012-1153 du 12 Décembre 2012 fixant les modalités de gestion du Compte d'Affectation Spéciale (CAS) intitulé : « Sécurisation des activités, des fonds et des emplois » en application de la Loi des Finances pour 2012.

- **Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation**

Adoption du projet de loi relative aux jeux d'argent et aux établissements de jeux.

Adoption du projet de loi relative à la délivrance des jugements supplétif d'actes de naissance des enfants dans le cadre de l'enregistrement rétroactif des naissances, et des adultes sans le cadre de l'opération Carte Nationale d'Identité (CNI).

- **Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme**

Adoption du Décret portant création et tenue de l'annuaire des interventions et du registre des bénéficiaires dans le cadre des actions de Protection Sociale du régime non contributif à Madagascar.

Ce sont des bases de données qui servent comme outils de référence nationale pour les exécutifs des programmes de protection sociale du régime non contributif à différents niveaux de responsabilité, de planification, de coordination et de suivi des principaux programmes et acteurs.

- **Secrétariat d'Etat auprès du Ministère des Affaires Etrangères chargé de la Coopération et du Développement**

Adoption du Décret portant procédure d'établissement et de renouvellement d'Accord de siège des Organismes Non Gouvernementales étrangères travaillant sur le territoire malagasy.

- **Secrétariat d'Etat auprès du Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche chargé de la Mer + Ministère de l'Economie et Plan**

Adoption du Décret portant création du cadre national de la mise en place de l'Economie Bleue à Madagascar.

L'Etat Malagasy, suite à l'adoption par le Conseil des Ministres de la communication verbale relative à l'approche sur la mise en place de l'Economie bleue à Madagascar, a procédé au lancement officiel de la transition de Madagascar vers l'Economie Bleue et à la présentation des étapes prévues afin de réaliser de manière effective les réformes ainsi induites, les 29, 30 et 31 août derniers. S'agissant des premières étapes du processus, le point relatif à l'institutionnalisation de l'Economie Bleue implique la création et l'opérationnalisation de structures de coordination et de mise en œuvre.

A ce titre, le présent décret envisage de créer le Cadre National de la mise en place de l'Economie Bleue à Madagascar (CNEB) qui serait composé d'un Comité de Coordination Stratégique de l'Economie Bleue (CCSEB) ou d'un Comité de Mise en Œuvre Sectorielle de l'Economie Bleue (CMOSEB).

Composé des entités et départements ministériels ayant des compétences relatives à la coordination, la conception et la planification dans le domaine de l'Economie Bleue, le CCSEB serait chargé d'élaborer les orientations politiques et stratégiques relatives à l'Economie Bleue et d'en assurer l'évaluation.

Le CMOSEB au sein duquel seraient représentés les départements ministériels exerçant des compétences sectorielles assureraient la mise en œuvre des orientations fixées par l'instance de coordination ainsi que le suivi. Des sous-comités techniques sectorielles pourraient être créés pour traiter des questions spécifiques dans un secteur déterminé.

Dans l'optique de marquer la volonté de l'Etat Malagasy de soutenir à terme la mise en place de l'Economie Bleue, le présent Décret prévoit que l'Etat mettrait à la disposition des structures ainsi mises en place les moyens et les ressources nécessaires pour accomplir leurs tâches.

3. COMMUNICATIONS

- **Ministère auprès de la Présidence en charge des Projets Présidentiels, de l'Aménagement du Territoire et de l'Équipement**

Communication verbale relative à la célébration de la Journée mondiale de l'Habitat du 02 Octobre 2017 à Ankadinondry Sakay, Région Bongolava.

- **Ministère auprès de la Présidence chargé de l'Agriculture et de l'Élevage**

Communication verbale relative à la célébration de la Journée Mondiale de l'Alimentation (JMA) et de l'Opération TELEFOOD 2017.

- **Ministère auprès de la Présidence chargé des Mines et du Pétrole**

Communication verbale relative à la première validation de Madagascar à l'initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (EITI/ITIE).

- **Ministère de la Justice**

Communication verbale relative à la sensibilisation contre la vindicte populaire.

Madagascar fait face actuellement à une recrudescence des actes de vindicte populaire. Les cas récemment recensés et les plus médiatisés furent ceux de Mnanjary, d'Ambovombe Androy ; de Mandritsara, de Befandriana Nord et d'Antsahabary. Ils ont entraîné la mort tragique de plusieurs individus parmi lesquels on compte des éléments des forces de l'ordre et de simples citoyens. Ces atteintes graves à l'intégrité physique et à la vie de victimes souvent innocentes font obstacle à l'effectivité de l'Etat de droit, ternissent fortement l'image du pays auprès de la Communauté Internationale et dans un contexte plus large, ralentissent le processus de développement déjà enclenché. De telles aberrations ne sauraient être qualifiées de « justice » au sens propre du terme puisque les victimes n'ont pas pu jouir d'un procès équitable, n'ont pas eu la possibilité de faire entendre leurs moyens de défenses et ainsi, ont juste fait l'objet d'exécutions sommaires. Devant ces faits, le Ministère de la Justice, avec l'appui du Programme « Renforcement Etat de Droit » du PNUD et en collaboration avec le Ministère de la Défense Nationale, le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, le Ministère de la Sécurité Publique et le Secrétariat d'Etat en charge de la Gendarmerie, procédera à différentes sessions de sensibilisations dans différentes Régions de l'Ile afin de prévenir ces actes de vindictes populaires, renforcer leurs répressions, inciter la population à recourir aux autorités pour résoudre leurs problèmes et ainsi rétablir la confiance de tous envers la Justice et les forces de sécurité.

Ces ateliers constitueront une occasion pour les autorités locales et la population de dialoguer et permettre à tout un chacun de proposer des solutions pour éradiquer ce phénomène. De plus, le Ministère de la Justice effectuera lors de ces rencontres des séances de vulgarisation juridique intensive. La première session se déroulera prochainement à Ambovombe Androy. D'autres missions sont prévues ultérieurement pour certaines localités de la Grande Ile. En outre, des émissions télévisées de vulgarisation de la loi et de sensibilisation contre la vindicte populaire seront parallèlement effectuées auprès de la chaîne nationale et ce afin de toucher un public plus large et d'améliorer l'efficacité des actions envisagées.

- **Ministère des Finances et du Budget**

Communication verbale relative aux assemblées annuelles du groupe de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International du 09 au 15 Octobre 2017 à Washington DC.

- **Ministère de la Santé Publique**

Communication verbale relative à la demande d'approbation de la Célébration des journées nationales de la promotion de la sécurité sanitaire et de la qualité des denrées alimentaires, du 03 et 04 Novembre 2017.

- **Ministère du Commerce et de la Consommation**

Communication verbale relative à la tenue d'une formation sur les aspects d'emballage et de conditionnement pour l'exportation.

- **Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts**

Communication verbale relative au partenariat écologique entre le Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts (MEEF) et le référentiel HOREB (Hygiène, Organisation- Restauration de l'Environnement et de la Biodiversité).

- **Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions**

Communication verbale relative à la célébration de la Journée Internationale de l'accès Universel à l'Information, le 28 Septembre 2017, à Antsirama.

Le droit d'accès à l'information est un droit humain nécessaire pour la protection et la jouissance des autres droits, y compris le droit à la liberté d'expression. Permettre au citoyen lambda d'accéder à l'information lui contribuerait activement à la lutte contre la pauvreté. Il est aussi une condition indispensable à la promotion de la culture pour tous les citoyens.

Etant membre à part entière de l'ONU et de l'UNESCO, Madagascar célébrera la Journée Internationale de l'Accès Universel à l'Information le 28 Septembre 2017 à Antsirama, sous la houlette du Ministre de la Communication et des Relations avec les Institutions. Le but de la célébration est de promouvoir l'accès universel à l'information sur toutes les plates-formes, comme un moyen essentiel de réaliser le Programme de développement à l'horizon 2030 et les ODD. Afin de mener à bien cette célébration, le Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions organisera différentes manifestations entre autres carnaval, ateliers et conférences-débats, afin de constater les progrès déjà réalisés dans ce domaine tout en envisageant les perspectives adaptées au contexte actuel.

- **Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme**

Communication verbale relative à la convention de partenariat pour la sécurisation de la mise en œuvre du programme Filets de sécurité Social (FSS).

Communication verbale relative au Basculement du projet FLAVOTA vers le transfert monétaire pour le développement humain.

- **Ministère de la Sécurité Publique**

Communication verbale relative à la participation du bureau Central National d'INTERPOL Antananarivo à la 86^{ème} Assemblée Générale d'INTERPOL, du 26 au 29 Septembre 2017 à Pékin, Chine.

L'ordre du jour ayant été épuisé, le Conseil a été clôturé à 14h30.

Antananarivo, le 19 Septembre 2017

Les Porte – Paroles du Gouvernement

Harry Laurent RAHAJASON

Ministre de la Communication et des Relations avec les Institutions

Ontliana Voaharinaina REALY

Ministre de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la femme

Dossier de Jeannot Ramambazafy – 19 septembre 2017